Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

CAPA (JARDINIER PAYSAGISTE) • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

ÉPREUVE E1 : AGIR DANS DES SITUATIONS DE LA VIE COURANTE

Session 2026 • Code sujet : **2026-CAPA-JP-E1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **2**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Une décision collective concernant l'arrosage (4 questions) **Page 3**

2. Exploiter des données pour organiser l'arrosage (5 questions) **Page 5**

3. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 7**

Sujet officiel (PDF) : https://capajp.fr/assets/annales/capa-jp/Technologies de l'informatique et du multimédia/2026/CAPA (Jardinier Paysagiste) - Technologies de l'informatique et du multimédia - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Une décision collective concernant l’arrosage

La commune de Val-des-Rives souhaite adapter l’arrosage d’un espace paysager ouvert au public après plusieurs semaines peu pluvieuses. À partir des contributions d’une habitante, d’un agent des espaces verts et d’un commerçant, il faut examiner la décision et proposer une mesure conciliant économie d’eau, entretien et information des usagers.

Question 1.1. Présentez le problème auquel la commune doit faire face et indiquez deux acteurs concernés par la décision.

Après plusieurs semaines peu pluvieuses, la commune doit réduire les prélèvements d’eau sans dégrader inutilement les plantations ni empêcher l’accès à l’espace paysager. La décision doit donc concilier la préservation d’une ressource partagée, l’entretien des massifs et de la pelouse, et l’accueil du public. Deux acteurs concernés sont les habitants, qui utilisent le site et sont informés des changements, et les agents des espaces verts, qui connaissent les besoins des végétaux et assurent leur entretien.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réduire les prélèvements d’eau tout en protégeant les plantations et l’accès au site; acteurs : habitants et agents des espaces verts.

Question 1.2. Relevez deux points de vue différents exprimés dans le DT 1 et expliquez, pour chacun, l’argument qui le justifie.

L’habitante souhaite réduire l’arrosage, car l’eau est une ressource partagée et les plantations peuvent être choisies pour mieux résister aux périodes sèches. L’agent des espaces verts estime aussi qu’une réduction est possible, mais elle doit tenir compte des besoins des végétaux. Il explique qu’un arrosage adapté, effectué au bon moment, peut éviter le dépérissement de certaines plantations. Ces points de vue diffèrent surtout par leur priorité : économiser l’eau ou protéger les végétaux grâce à un arrosage ajusté.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Habitante : réduire l’usage d’une ressource partagée. Agent : adapter l’arrosage aux besoins des végétaux pour éviter leur dépérissement.

Question 1.3. Donnez une position claire sur la proposition de réduire l’arrosage pendant la période sèche et développez deux arguments en vous appuyant sur les documents.

Je suis favorable à une réduction de l’arrosage, à condition qu’elle soit adaptée aux besoins des végétaux. Premièrement, économiser l’eau est nécessaire après plusieurs semaines peu pluvieuses, car cette ressource est partagée. Deuxièmement, un arrosage ciblé et effectué au bon moment peut éviter le dépérissement de certaines plantations. La réduction ne doit donc pas signifier l’abandon de l’entretien : il faut aussi maintenir un espace accueillant près des zones de passage, comme le souligne le commerçant.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Réduire l’arrosage pour économiser l’eau, en ciblant les besoins des plantations et en maintenant un espace accueillant.

Question 1.4. Proposez une mesure concrète permettant de concilier la préservation de l’eau, l’entretien des espaces verts et l’information des habitants. Expliquez qui pourrait la mettre en œuvre et comment les habitants en seraient informés.

La commune peut mettre en œuvre la proposition du DT 1 : réduire l’arrosage des massifs et suspendre temporairement celui de la pelouse. Les agents des espaces verts suivraient l’état des plantations et adapteraient l’arrosage si certains végétaux risquent de dépérir, notamment près des zones de passage. La mairie informerait les habitants en affichant à l’entrée du site et sur le panneau municipal les changements retenus, leur durée et les raisons de cette mesure.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les agents adaptent l’arrosage; la mairie informe les habitants par affichage à l’entrée du site et sur le panneau municipal.

2. Exploiter des données pour organiser l’arrosage

L’équipe des espaces verts dispose des surfaces et des consommations hebdomadaires habituelles des massifs et de la pelouse. Elle envisage une réduction de 25 % de l’arrosage des massifs, la suspension de celui de la pelouse pendant une semaine et une estimation du coût, à l’aide du DT 2 et du tableau DR 1.

Question 2.1. Calculez le volume d’eau hebdomadaire actuellement utilisé pour les massifs, puis celui utilisé pour la pelouse. Exprimez les résultats en litres.

Le volume hebdomadaire habituel se calcule en multipliant la surface par la consommation par mètre carré. Pour les massifs : 180 m² × 4 L/m² = 720 L/semaine. Pour la pelouse : 240 m² × 2,5 L/m² = 600 L/semaine. Les mètres carrés s’annulent dans le calcul, ce qui donne bien un volume en litres. Ces valeurs correspondent à la situation avant adaptation.

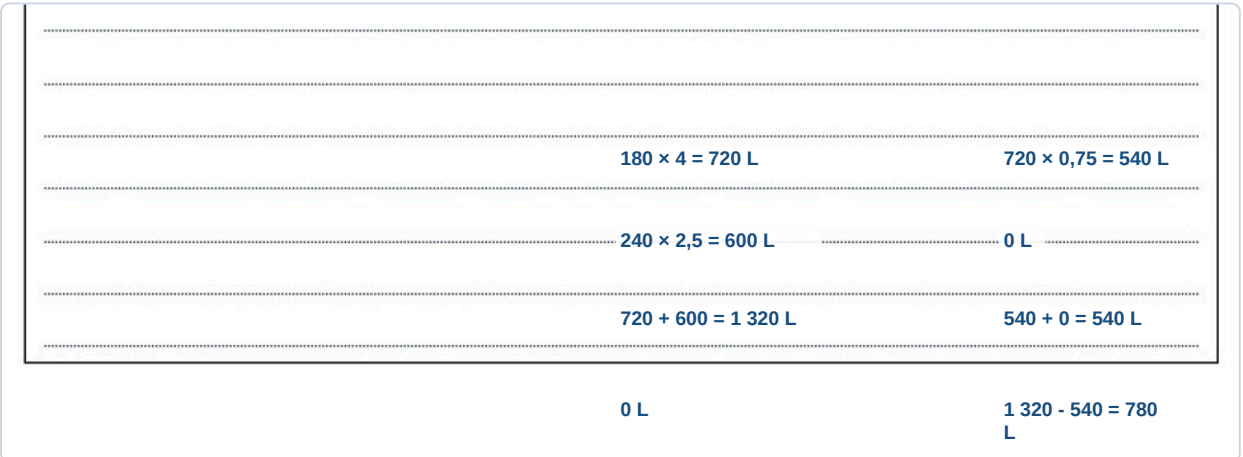
> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les massifs consomment 720 L/semaine et la pelouse 600 L/semaine, soit 1 320 L au total.

Question 2.2. Complétez le DR 1 pour déterminer le volume hebdomadaire prévu pour les massifs après réduction, celui prévu pour la pelouse et le volume total prévu. Indiquez les calculs effectués.

Zone	Volume habituel (L/semaine)	Volume prévu (L/semaine)
Massifs	180 × 4 = 720 L	720 × 0,75 = 540 L
Pelouse	240 × 2,5 = 600 L	0 L
Total	720 + 600 = 1 320 L	540 + 0 = 540 L
Économie	0 L	1 320 - 540 = 780 L

Réduire l’arrosage des massifs de 25 % revient à conserver 75 % de leur consommation habituelle. La pelouse n’étant pas arrosée cette semaine, son volume prévu est nul. Le total prévu est la somme des volumes prévus pour les deux zones. L’économie compare le total habituel au total prévu.

DR 1 complété



✓ RÉPONSE À RETENIR

Volumes prévus : massifs 540 L, pelouse 0 L, total 540 L par semaine.

Question 2.3. Calculez le volume d'eau économisé en une semaine, en litres, puis convertissez-le en mètres cubes. Utilisez la relation 1 m³ = 1 000 L.

Le volume habituel total est de 720 + 600 = 1 320 L par semaine. Le plan prévoit 540 L : l'économie est donc de 1 320 - 540 = 780 L. Pour convertir ce volume en mètres cubes, on le divise par 1 000, puisque 1 m³ = 1 000 L. L'économie hebdomadaire représente ainsi 0,78 m³.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'économie est de 780 L par semaine, soit 0,78 m³.

Question 2.4. Calculez le coût estimé de l'eau pour une semaine selon le plan prévu et arrondissez le résultat au centime d'euro.

Le plan prévoit 540 L d'eau pour la semaine. On convertit d'abord ce volume en mètres cubes : 540 ÷ 1 000 = 0,54 m³.

Le prix étant de 4,20 € par mètre cube, le coût est de 0,54 × 4,20 = 2,268 €. Arrondi au centime, il est de 2,27 €.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le coût estimé de l'eau pour la semaine selon le plan prévu est de 2,27 €.

Question 2.5. L'équipe partage son tableau de suivi avec les agents communaux. Citez deux précautions utiles pour que les données soient à jour, compréhensibles et accessibles uniquement aux personnes concernées.

Pour que le tableau reste fiable, facile à comprendre et réservé aux agents concernés, l'équipe peut :

- actualiser les données après chaque relevé et indiquer la date de mise à jour ainsi que les unités ;
- le stocker dans un espace sécurisé et limiter les droits de consultation aux agents autorisés.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Mettre à jour et dater les données, préciser les unités et réserver l'accès du tableau aux agents autorisés.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E1 du CAP agricole Jardinier paysagiste, session 2026, porte le code 2026-CAPA-JP-E1 et dure 120 minutes, avec un coefficient 2. Autour de la gestion de l'eau d'un espace paysager communal, elle évalue l'argumentation citoyenne, l'exploitation de données, les calculs de volumes et de pourcentages, les conversions d'unités, l'estimation d'un coût et la protection de données partagées.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Volume hebdomadaire : multiplier la surface en m² par la consommation en litres par m² et par semaine.
- Après une réduction de 25 %, le volume restant correspond à 75 % du volume habituel.
- Pour convertir des litres en mètres cubes, diviser le volume en litres par 1 000.
- Coût de l'eau : multiplier le volume prévu en m³ par le prix unitaire de 4,20 € par m³.

Points de vigilance & attentes du jury

- Indiquer les unités adaptées pour chaque résultat : litres, m³ ou euros.
- Après une baisse de 25 %, calculer le volume restant, soit 75 % du volume habituel.
- Distinguer volume habituel, volume prévu et économie dans les colonnes du DR 1.
- Pour le tableau partagé, veiller à l'actualisation, à la clarté et à la restriction des accès.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le volume hebdomadaire d'eau pour une zone ?

Multipliez la surface de la zone en mètres carrés par le volume utilisé par mètre carré et par semaine. Si la consommation est exprimée en litres par mètre carré, le résultat est en litres par semaine.

Q : Que signifie réduire l'arrosage des massifs de 25 % ?

La réduction correspond à un quart du volume habituel. Pour obtenir le volume restant après adaptation, multipliez le volume habituel par 0,75, ce qui revient à conserver 75 % du volume initial.

Q : Comment organiser les calculs et le temps pendant cette épreuve ?

Les deux parties valent chacune 10 points. Relevez d'abord les données utiles, inscrivez les calculs et les unités dans le DR 1, puis gardez du temps pour vérifier les conversions, l'estimation du coût et les réponses argumentées.

Q : Quelles précautions prendre pour un tableau de suivi partagé ?

Actualisez les données et indiquez clairement leur date, les unités et les informations nécessaires à leur compréhension. Limitez les droits de consultation ou de modification aux personnes concernées, comme le demande le sujet.

Sujet officiel associé (PDF) : https://capajp.fr/assets/annales/capa-jp/Technologies de l'informatique et du multimédia/2026/CAPA (Jardinier Paysagiste) - Technologies de l'informatique et du multimédia - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources CAPA (Jardinier Paysagiste) : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.